

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 20 janvier 2010 portant nomination d'un assesseur au conseil central  
de la section D de l'ordre national des pharmaciens, section des assurances sociales**

NOR : SASS1030035A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R. 145-10 et R. 145-12 ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2005 portant nomination au conseil central de la section D de l'ordre national des pharmaciens, section des assurances sociales ;  
Vu la proposition du 1<sup>er</sup> juillet 2009 du président du conseil central de la section D de l'ordre des pharmaciens,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommée assesseur à la section des assurances sociales du conseil central de la section D de l'ordre des pharmaciens, en qualité de suppléant Mme Karine PANSIOT-MESTRIC, en remplacement de Mme Corinne ETCHEVERRY.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 20 janvier 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT